



CLASSIQUES
GARNIER

BARRAL (Céline), « [Introduction à la première partie] », *Le Tact du polémiste. Karl Kraus, Charles Péguy et Lu Xun*, p. 75-75

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-15149-4.p.0075](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-15149-4.p.0075)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

L'écrivain polémiste met en place les conditions d'une polémique qui ne soit pas vaine. Il négocie d'abord un espace scripturaire qui lui permette, dans l'écriture périodique, de se mettre en tension avec le monde. Cet espace peut être unique ou pluriel, un journal, une revue, mais il n'est pas un donné : il est à construire et à défendre. La fonction d'auteur s'articule alors avec celle d'éditeur et de gérant, parfois aussi de traducteur. La possibilité d'écrire librement dépend de cet espace éditorial qu'il s'est forgé. Mais à l'origine, le polémiste fait ses armes dans les revues et journaux d'autrui. Là, il se frotte aux conventions et aux courtoisies de la parole publique. Par des écarts avec le genre de chronique qu'on attend de lui (la critique des théâtres pour Kraus, la chronique sociale et politique pour Péguy, l'essai théorique pour Lu Xun), il s'initie à l'écriture polémique, qui consiste à désigner l'adversaire et à s'en saisir rhétoriquement, de diverses manières. L'argument *ad hominem* n'est pas le fin mot de la polémique. Il existe en effet toutes sortes de pratiques de la nomination et de la caractérisation personnelle, directes ou indirectes, des manières de se saisir du corps de l'autre ou de sa parole et d'en faire un matériau. La polémique devient une poétique et une éthique, qui s'appuie sur la personne publique pour contredire les interdits qu'on lui oppose. Car c'est une pratique délictueuse, qui nécessite sans cesse de s'expliquer, de se défendre, en mettant en question l'interdit parlementaire de « faire des personnalités », en repensant l'opposition entre satire et polémique ou entre privé et public.